

Appartement à Grevenmacher **557 952 €**

Grevenmacher - 133 m²



Aperçu

- PAP **rue Frantz Seimetz**
- Année de construction **2018**
- Classe énergétique **AA+**
- Balcon
- Cave
- Parking intérieur
- Salle de bains
- Salle de douche
- Séjour / Salle à manger
- WC séparé

Description

Logement abordable, construit en 2018 et d'une surface cadastrale de 133,02 m² se situe au deuxième étage d'une résidence à Grevenmacher.

Cet appartement se compose d'un hall d'entrée, d'un séjour sans cuisine équipée, de trois chambres à coucher, d'une salle de douche, d'une salle de bains, d'un WC séparé ainsi que d'un balcon. Il bénéficie également d'une cave spacieuse au sous-sol.

Un emplacement de parking dans le garage souterrain de la résidence est inclus dans le prix de vente.

Les charges s'élèvent à environ 350 € par mois.

Cette résidence dispose d'un ascenseur.

Le logement se situe dans une cité calme à Grevenmacher.

Conditions de vente

Ce logement peut être vendu à toute personne répondant à la condition d'éligibilité pour l'acquisition d'un logement abordable étali par le *Guichet unique des Aides au Logement*.

Le dossier de candidature, accompagné de tous les documents demandés, doit être envoyé par e-mail à vente@snhbm.lu dans les meilleurs délais. Les dossiers sont analysés une fois par mois.

Clôture des candidatures : jeudi, 30 avril 2026 à minuit.

Liste des prix

Référence	Résidence	Étage	Surface utile d'habitation	Nombre de chambres	Prix de vente	Prix de vente sans participation financière *	Participation financière **	Prix de vente avec participation financière ***
075 - réservé	SACY	2	133,02 m²	3	583 500 €	-	25 548 €	557 952 €

* Si vous êtes éligible pour l'acquisition d'un logement à coût modéré

Prix de vente sans participation financière : Prix à payer par l'acquéreur sous condition de respecter les critères d'éligibilité pour acquérir un logement à coût modéré. Un certificat d'éligibilité à la vente à coût modéré émis par le service des *Aides au Logement* fera foi dans le dossier de candidature.

** Participation financière

Montant correspondant à l'aide étatique pour la vente abordable ; la participation financière n'est déduite que pour les candidats-acquéreurs éligibles à un logement abordable.

*** Si vous êtes éligible pour l'acquisition d'un logement abordable

Prix de vente avec participation financière : prix à payer par l'acquéreur sous condition de respecter les critères d'éligibilité pour acquérir un logement abordable. Un certificat d'éligibilité à la vente abordable émis par le service des *Aides au Logement* fera foi dans le dossier de candidature

Autres photos



